

Charte relative à la journée de Carnaval

Lycée Victor-Hugo COLOMIERS.

1- Préambule

Le Carnaval se doit d'être une journée agréable pour tous les membres de la communauté éducative de l'établissement. Il permet aux participants d'exprimer leur créativité à travers leur déguisement et de la partager avec les autres.

Cependant, est rappelé aux élèves que la journée de Carnaval n'est pas de droit et qu'à ce titre, son éventuelle organisation est soumise à l'accord du chef d'établissement.

La pérennité de cet événement repose donc sur ses bonnes conditions de déroulement. Chaque élève doit adopter un comportement mûre et responsable, faute de quoi il s'expose à des sanctions disciplinaires. En cas d'incident, le chef d'établissement pourra, à tout moment, suspendre la journée et refuser sa reconduction.

2- Règles essentielles et comportements à proscrire

Le règlement intérieur du lycée reste en vigueur au même titre que les autres jours de l'année scolaire, et hormis quelques exceptions, il se doit donc d'être respecté dans son intégralité.

Durant la journée de Carnaval certains comportements sont exceptionnellement admis :

- ❑ Les déguisements sont bien sûr tolérés mais soumis à une certaine réglementation (cf ci-dessous).
- ❑ Le port de couvre-chefs est accepté dans les couloirs mais ce n'est plus admis dès l'entrée en salle de cours.

Cette tolérance est toutefois limitée, ainsi est rappelé aux élèves que :

- ❑ Les horaires des cours sont inchangés et les retards ou absences injustifiées sanctionnés.
- ❑ Les tenues indécentes, provocantes ou polémiques sont à proscrire. Les porteurs de déguisements correspondant à ces critères pourront se voir refuser l'entrée dans l'établissement.
- ❑ Les visages doivent être découverts et permettre une identification de l'élève. (Le port d'un masque pourra toutefois être admis lors du concours du meilleur déguisement). Il est rappelé aux élèves que ceux-ci doivent, comme tous les jours, se conformer aux conditions d'entrée et de sortie à savoir : présentation de la carte d'identité scolaire.
- ❑ Ne pas se munir d'armes factices.
- ❑ Il est bien sûr interdit d'introduire dans l'établissement : farine, œufs, confettis... donnant lieu à des dégradations des bâtiments et des biens communautaires ou privés.
- ❑ Aucun débordement sur le parvis et aux alentours du lycée ne sera toléré.

3- Organisation et déroulement de la journée

Les élèves organisateurs (CVL, bureau des élèves et volontaires) s'engagent à veiller au bon déroulement de la journée, à alerter les adultes en cas d'éventuels problèmes, et à aider dans la mesure du possible à la remise en ordre du foyer et hall.

L'envoi de cette Charte par l'ENT aux familles vaut validation et acceptation de celle-ci.

Le Chef d'Etablissement

L'Equipe Organisatrice de l'Evénement.